

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023

REUNION DES 26 ET 27 JANVIER 2023

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

ACCUNCIAMENTU DI A TRAVERSA DI LIVIA - ANZIANA
RD 268 È ANZIANA RD 59, FORA DI L'IPERCENTRU

AMÉNAGEMENT DE LA TRAVERSE DE LIVIA - EX. RD 268
ET EX. RD 59, HORS HYPERCENTRE

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

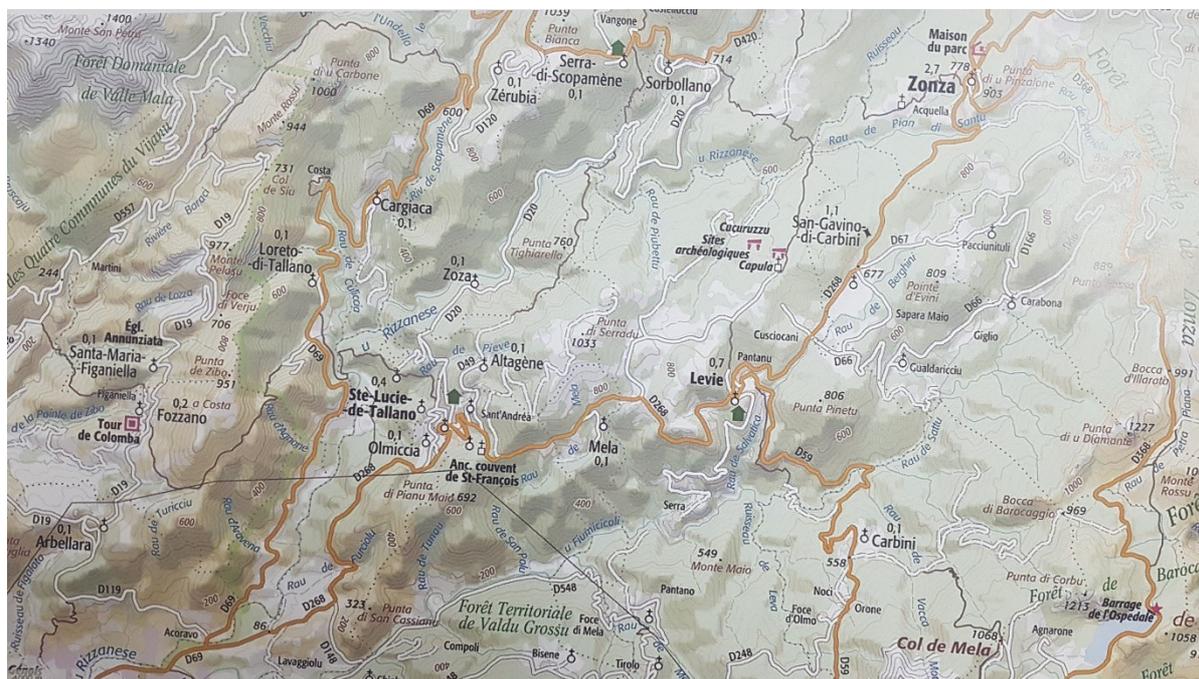
RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

J'ai l'honneur de soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse le présent rapport relatif à la convention de financement avec la commune de Livia pour la réalisation du projet d'aménagement de la traverse de Livia - ex. RD 268 et ex. RD 59, hors hypercentre.

I - OBJET DE L'OPÉRATION

L'ex. RD 268 et l'ex. RD 59 assurent la desserte de l'Alta Rocca. Elle représente un axe structurant du réseau routier du Pumontu et possède un rôle économique de grande importance notamment pour son rôle de désenclavement.

La section étudiée correspond à l'ex. RD 268 et à l'ex. RD 59 dans la traversée de l'agglomération de Livia.



II - SITUATION ACTUELLE

Actuellement la traverse de Livia est dans un état dégradé. Par ailleurs la réalisation récente de travaux importants d'assainissement a contribué à cette dégradation.

L'hypercentre est aujourd'hui en cours de travaux. Cet aménagement en cours de travaux actuellement dans le cœur du village consiste à réaliser un plateau

traversant surélevé « zone 30 » sur une longueur d'environ 280 m, avec un reprofilage de la largeur de plateforme.

L'aménagement en cours de réalisation dans l'hypercentre est le suivant :

Géométrie :

- Espace voirie : chaussée en V en enrobé grenailé avec deux voies de 2,30 m de large ;
- Espace piéton : revêtement en pierre de largeur supérieur à l'existant. Cet espace est séparé de la chaussée par une bordure en pierres T2 avec de 2 cm de vue.

Structure de chaussée

La structure de chaussée est la suivante :

- 6 cm de béton bitumineux semis-grenus (BBSG) en couche de roulement ;
- 8 cm de grave bitume (GB2) en couche de base ;
- 20 cm de grave non traitée GNT 0/20 en couche de réglage.

Cette opération a été approuvée par l'Assemblée de Corse en 2021.

Le présent rapport a pour objet l'aménagement des sections adjacentes.

L'ex. RD 268 et l'ex. RD 59 dans la traversée de Livia sont deux chaussées dont la structure est très dégradée. De plus, les récents travaux d'assainissement entrepris par la commune ont détérioré la continuité des cheminements piétons.

La zone d'étude, comprend l'ensemble de la traversée non seulement l'ex. RD 268 mais également l'ex. RD 59.

EX. RD 268





EX. RD 59





III - OBJECTIFS

Les objectifs de l'aménagement sont les suivants :

- Diminuer la vitesse dans la traverse,
- Créer un cheminement piéton sécurisé sur l'ensemble de la traverse,
- Aménager le stationnement,
- Rehausser les murets pour une mise en sécurité
- Remettre en état la chaussée,
- Réaliser l'assainissement pluvial de la traverse par la pose de caniveaux.
- Reconstruire 3 murs de soutènement en mauvais état

IV - AMÉNAGEMENT PROJETÉ

L'aménagement de cette traverse consiste à réaménager les trottoirs en leur donnant une largeur satisfaisante, à reprendre la structure de chaussée et à reprendre l'aménagement pluvial.

L'aménagement projeté est le suivant :

Géométrie

- Espace voirie : deux voies de 3 m de large ;
- Espace piéton : revêtement en béton désactivé avec calepinage pierre et bordure en pierres T2.

Structure de chaussée

La structure de chaussée sur l'ex. RD 268 est la suivante :

- 6 cm de béton bitumineux semis-grenus (BBSG) en couche de roulement ;
- 8 cm de grave bitume (GB3) en couche de base ;
- 20 cm de grave non traitée GNT 0/20 en couche de réglage.

La structure de chaussée sur l'ex. RD 59 est la suivante :

- Rabotage et réfection du tapis en BBSG
- Réalisation de purges ponctuelles en cas de défauts de portances.

Assainissement pluvial

Création d'un caniveau CC1 et avaloirs afin de se raccorder au réseau existant déjà posé.

Murs de soutènement

3 murs de soutènement en mauvais état seront reconstruits (murs n° 1 longueur 57 m hauteur moyenne 4 m, mur n° 3 longueur 44 m hauteur moyenne 2,5 m et mur n° 10 longueur 106 m hauteur moyenne 2 m).

Mur n° 1



Mur n° 3



Mur n° 10



Dispositifs de retenue

Les murets existants sont réhaussés soit par la pose de pierres de granit soit par la pose de lice afin d'assurer une hauteur réglementaire.

Dispositifs anti-stationnement

Pose de potelets fixes et amovibles disposés en fonction des besoins délimitant l'espace piétons de l'espace véhicules.

Mobilier urbain

Remplacement du mobilier urbain : bancs, jardinières et corbeilles.

Le dossier plan de l'aménagement est joint en annexe au présent rapport.

Les photomontages ci-dessous reflètent l'aménagement projeté :

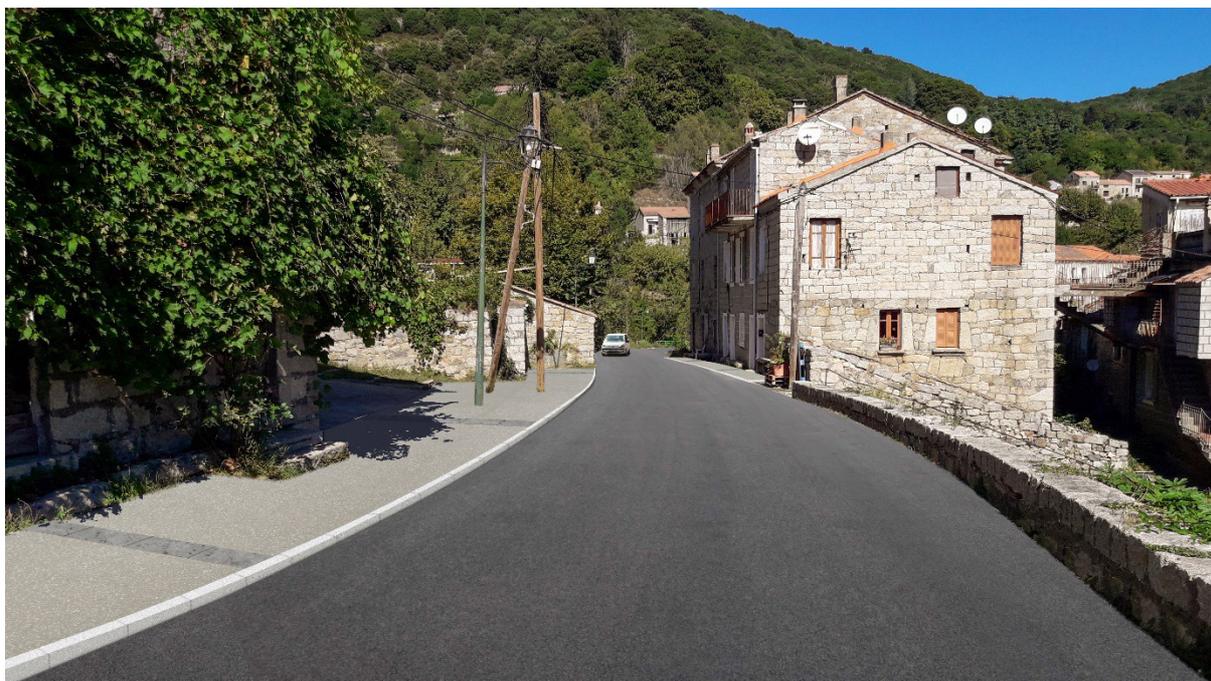
EX. RD 268





EX. RD 59





V - COÛT DE L'OPÉRATION

TRAVAUX	MONTANT HT
Prix Généraux	82 750 €
Terrassement	110 500 €
Assainissement eaux pluviales	565 000 €
Murets et garde-corps	1 013 600 €
Voirie trottoirs	1 531 165 €
Signalisation	13 000 €
TOTAL HT	3 316 015 €
TOTAL TTC	3 647 616 €

Soit un montant total arrondi à **3 650 000 € TTC**.

L'affectation des crédits nécessaires à la réalisation de cette opération fera l'objet d'un rapport d'affectation lors d'un prochain CE.

VI - FINANCEMENT

Il est proposé la participation communale pour les prestations suivantes en application de la délibération n° 19/233 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2019 approuvant les nouvelles modalités de financement des travaux sur le réseau routier de la Collectivité de Corse en traversée d'agglomération :

- L'assainissement pluvial
- Les travaux de trottoirs
- Les travaux type mobilier, gardes corps, et parapets

Les travaux préparatoires, les terrassements, la préparation de plateforme et la chaussée seront financés à 100 % par la Collectivité de Corse, conformément à la délibération.

La répartition financière détaillée des travaux de la traverse est présentée en annexe au présent rapport.

En conclusion, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER** le principe et les caractéristiques principales du projet d'aménagement de l'ex. Route Départementale 268 et de l'ex. Route Départementale 59 dans la traversée de Livia ainsi que son financement pour un montant total de **3 316 015 € HT**, soit **3 647 616 € TTC**,

- **D'APPROUVER** la répartition financière suivante en ce qui concerne l'opération, en application de la délibération n° 19/233 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2019 approuvant les nouvelles modalités de financement des travaux sur le réseau routier de la Collectivité de Corse en traversée d'agglomération :

Collectivité de Corse	2 916 205 € HT
Commune de Livia :	399 810 € HT

- **D'AUTORISER** le Président du Conseil exécutif de Corse à signer la convention d'entretien et de financement avec la commune de Livia.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.